Parlons Vélo ! Municipales 2020
Questionnaire pour Charly

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :
Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo
— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum deux fois par an ;
— en établissant un budget annuel de 50000 euros
Des aménagements existent déjà, il convient de les entretenir, de les renforcer et surtout de créer des continuités entre ceux-ci et ceux des communes voisines en mettant en place une signalisation adaptée.
Prévoir une ligne budgétaire spécifique pour les aménagements cyclables dans le cadre du programme d'investissement et de fonctionnement établi avec la Métropole.

Action n°2 :
Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum deux fois par an.
Ce responsable pourrait être l'adjoint en charge des travaux de voirie et de toutes les mobilités sur le territoire communal. Avec les autres responsables vélos des communes limitrophes, un comité vélo intercommunal pourrait être constitué pour assurer une cohérence d'ensemble.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :
Créer un réseau express vélo
Intégrer le réseau express vélo à mettre en oeuvre sur la Métropole.
Aménager en priorité, les axes permettant de se rabattre sur les points d'accès aux transports en commun ayant une cadence forte.
Les points d'accès aux transports en commun sont pour Charly :
- les gares de Vernaison, de Brignais, la halte ferroviaire d'Irigny,
- les arrêts de bus du C10 à Saint Genis Laval et la future station de métro des hôpitaux Lyon SUD.
Aménager l'accès à la rive gauche du Rhône par le pont de Vernaison et à la future Via Rhôna à Vernaison et Irigny.

Action n°4 :
Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :
Réaliser des aménagements sécurisés sur les axes forts de circulation traversant la commune Est Ouest et Nord Sud
Aménagement de la D36 et de la D117.

Action n°5 :
Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Itinéraire jalonné intercommunal, notamment pour accéder aux transports en commun, aux voies aménagés et aux collèges de secteur.
Accès à la salle polyvalente Maurice DUBERNARD, au stade à partir du centre de la commune ou des axes principaux.

Action n°6 :
Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Irigny,

Vernaison et Millery.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :
Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.
Dans la commune de Charly la vitesse est partout limitée à 50 km/h, certaines voies sont limitées à 30 et d'autres à 20, avec une bonne signalisation . Le respect de ces vitesses limites est rarement effectif de la part des automobilistes. Ce manque de respect est un frein à l'utilisation de la chaussée par les cyclistes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :
Offrir du stationnement vélo sécurisé La commune n'a pas de pôle intermodal mais ses habitants utilisent ceux des communes limitrophes pour lesquels le stationnement doit être renforcé et sécurisé., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°9 :
Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'implantation d'arceaux vélos près des équipements municipaux (stade, salle polyvalente).

Action n°10 :
Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
La commune pourrait compléter les aides existantes de la Métropole ou de l'Etat.

Action n°11 :
Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).
La commune pourrait solliciter l'implantation de station velo'v afin de continuer le maillage avec les communes de Saint Genis Laval, Oullins et Pierre Bénite.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :
Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :
Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°14 :
Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°15 :
Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.
Le pédibus existe , éventuellement l'élargir au vélobus.

Action n°16 :
Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.
Abords du stade et de la salle polyvalente

Action n°17 :
Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.
Utiliser les supports municpaux.